

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



NOVEMBRE 2025 – n°6/2025

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr .

Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket

Le Trail des Foulées Maniennes s'est déroulé le dimanche 16 octobre 2025 ;

Cette manifestation représente une belle vitrine pour notre commune.

Plus de 500 participants, tous âges confondus.

Bravo aux organisateurs !



Arrivée du dernier coureur, encouragé par tous les bénévoles et spectateurs.

A l'occasion de la fête des Lumières, envoyez-nous votre plus beau cliché de lumignons (à mairie@souzy.fr).

La CCMDL souhaite mettre en valeur chacune des 32 communes à cette occasion

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Séance du jeudi 23 octobre 2025 PROCES-VERBAL

SEANCE N°08/2025

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Alexandre GERIN – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Denis PONCET – Patrick VOLAY.

Était excusée : Céline BESSON

Était absent : Luc TAVERNIER.

Ordre du jour

- 1) Point sur les dossiers et travaux en cours
- 2) Régularisation foncière du Camard – servitude et cession mur mitoyen
- 3) Chemin du Bois Bonnet : délibération autorisant l'échange du chemin rural
- 4) Projet enfouissement ligne HTA Enedis – conventions de servitude
- 5) Contribution eaux pluviales – quote-part réseau unitaire année 2025
- 6) Ecole : jouets de Noël 2025, projet cirque
- 7) Repas des séniors du 11 novembre 2025
- 8) Informations diverses
- 9) Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du précédent conseil municipal du 24 septembre 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine Poncet est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Dossiers et travaux en cours

Rue de l'école

Le démarrage des travaux a été repoussé au lundi 3 novembre. Une information sera distribuée par l'entreprise, dans les boîtes aux lettres des riverains concernés.

La réunion publique d'information s'est tenue le vendredi 10 octobre à 18h en mairie, en présence de M. Tuffet du bureau d'études Réalités. Plusieurs points ont notamment été évoqués :

- Installation de bordures franchissables pour le passage des véhicules agricoles
- Différenciation de couleur entre les trottoirs et la voirie
- Lors de la location de la salle des fêtes, les places de stationnement devront être libérées par l'entreprise.

Daniel Mure précise que les travaux d'éclairage public sont en cours. La rue restera éclairée pendant les travaux.

Monsieur le Maire annonce l'attribution par le Département d'une subvention de 30 000 € pour la tranche ferme des travaux de la rue de l'école, dans le cadre de l'appel à projets 2025.

La signature de la convention attributive aura lieu à St Forgeux le 24 novembre prochain.

Monsieur le Maire annonce également l'attribution d'une subvention de 10 000 € pour l'aménagement de trottoirs au Camard, au titre des amendes de police 2025. Cette somme s'ajoute aux amendes de police déjà perçues sur 2023 et 2024 pour l'aménagement des chicanes (8 000 €) et la création du plateau de ralentissement (10 200 €), ainsi qu'à la contribution de 29 106 € qui nous sera versée par le Département pour la réalisation de travaux sur une route départementale.

Îlot Didier

Monsieur le Maire a rencontré récemment le promoteur ARB Immobilier au sujet du projet de logements sur le tènement de l'îlot Didier. Compte tenu du coût élevé des matériaux, le projet ne peut être lancé actuellement.

Monsieur le Maire doit rencontrer fin octobre le bailleur social Immobilière 3F pour évoquer ce dossier.

Il est proposé que la commune lance la démolition de l'îlot de maisons dans un premier temps. Il est d'abord nécessaire de faire déposer le réseau électrique et faire déplacer les coffrets. Le devis d'Enedis s'élève à 12 455.52 € TTC.

Panneaux mobiles salle polyvalente

Monsieur le Maire informe que l'entreprise LARDY interviendra dès le lundi 27 octobre pour déposer les plaques de faux-plafond avant la pose de la poutre par SNGI le 3 novembre.

ZA Bellevue

Monsieur le Maire fait part d'un projet de construction d'un terrain de padel dans la ZA. Il n'est pas vraiment d'accord pour accueillir ce type de construction dans la zone d'activités, qui est plutôt dédiée aux industries et entreprises, mais pas aux activités sportives.

Une étude portant sur l'inventaire de la faune dans la future ZA (à droite en descendant, au-dessus de Provol) a été lancée par la Communauté de Communes. Elle devrait durer un an.

L'enquête sur les odeurs se termine à la fin du mois d'octobre. Les formulaires seront récupérés par la municipalité pour être analysés par le bureau d'études.

Buse métallique du Charavay

L'étude pour la rénovation de 5 ouvrages d'arts sur le territoire des Monts du Lyonnais, dont le pont du Charavay à Souzy, est actuellement suspendue en raison du retrait du bureau d'études. Ce dossier est urgent pour la commune de Chambost-Longessaigne qui possède un pont desservant plusieurs habitations et qui est dans un état de dégradation avancée.

Pour le pont du Charavay, il est prévu le remplacement de la buse métallique par une buse en préfabriqué.

Le montant des travaux est estimé à 100 000 €, financés à 60 % par le CEREMA (Centre d'expertise de l'Etat) et 40% par la Communauté de Communes.

2) Régularisation foncière du Camard – servitude et cession mur mitoyen

Il est rappelé la délibération n°2025-40 du 24 septembre 2025 par laquelle le conseil municipal a approuvé d'une part, la cession de la parcelle précédemment cadastrée A163 (ancienne propriété Gonzalez) et d'autre part, l'acquisition par la commune de Souzy de la parcelle A857 (nouveau parking), issue de la parcelle A163.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame René Devaux sont propriétaires de la parcelle mitoyenne cadastrée A162. Il précise qu'un mur sépare la parcelle A857, appartenant à la commune de Souzy, de la parcelle A162, appartenant à Monsieur et Madame René Devaux. Il propose de céder la mitoyenneté du mur à Monsieur et Madame René Devaux à l'euro symbolique. A l'issue de cette cession, les propriétaires de la parcelle A162 seraient pleinement propriétaires du mur.

Monsieur le Maire propose également de créer une servitude de tour d'échelle sur la parcelle A857 au profit de la parcelle A162, propriété de Monsieur et Madame René Devaux. L'exercice de cette servitude se fera pour des travaux d'entretien et de réparation du mur mitoyen.

Après délibération, le conseil municipal approuve la cession de la mitoyenneté du mur et autorise la création de la servitude de tour d'échelle au profit de M. et Mme René Devaux. Les frais d'actes seront avancés par la commune, la Communauté de Communes s'étant engagée à les lui rembourser.

3) Chemin du Bois Bonnet : délibération autorisant l'échange du chemin rural

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet d'échange d'une portion du chemin rural du Bois Bonnet, chemin rural n°CR312, avec la parcelle cadastrée A862, située lieu-dit « Au Vernay », appartenant à M. et Mme Gérard VIALLON, et fait procéder à une information du public définie par arrêté n°28/2025 du 15 septembre 2025, et réalisée du 18 septembre au 18 octobre 2025.

Il propose de fixer la valeur de l'échange de ce chemin, d'une surface d'environ 500 m², au prix de 0.50 euros le m².

Après délibération, le conseil municipal autorise cet échange sachant qu'il respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale du chemin remplacé. La portion de terrain cédée à la commune est incorporée de plein droit dans son réseau de chemins ruraux.

4) Enfouissement de la ligne HTA – autorisation de signature de conventions de servitude avec ENEDIS

Daniel Mure explique au conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de réaliser des travaux qui emprunteraient des voies et chemins communaux (rue des Yvernons, chemin de la Diligence , chemin du Champagnol, chemin rural du Micaud à la Menue) mais aussi deux parcelles appartenant à la commune :

- la parcelle cadastrée B932, située au lieu-dit « Au Micaud »,
- et la parcelle cadastrée B614, située au lieu-dit « Yvernons ».

Ces travaux consistent à poser un câble haute tension en souterrain de 190 mètres linéaires pour la parcelle B932 et de 20 mètres linéaires pour la parcelle B614. Ce projet est réalisé dans le cadre de l'enfouissement de la ligne HTA sur environ 13 kms entre Chazelles sur Lyon et Ste Foy l'Argentière.

A cet effet, ENEDIS sollicite la commune pour la constitution d'une servitude de passage en tréfonds des parcelles susvisées pour l'implantation de canalisations et d'accessoires, avec une indemnité unique et forfaitaire de 190 € pour la parcelle B932 et de 20 € pour la parcelle B614.

La servitude s'exercera de façon permanente, pour la durée des ouvrages et sur leur emprise afin de permettre à ENEDIS d'y accéder pour la surveillance et l'entretien du réseau électrique de distribution publique.

Il est précisé qu'un autre tracé concerne la portion entre Chazelles sur Lyon et Meys. Pour ENEDIS, cela représente un investissement de 2 millions d'euros.

Accord unanime du conseil municipal.

5) Contribution eaux pluviales – quote-part réseau unitaire année 2025

Monsieur le Maire explique que, depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la commune participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux mètres linéaires de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Pour 2025, la participation est fixée à 390 € par kilomètre linéaire. Souzy dispose de 4.05 kilomètres linéaires de réseau unitaire. La participation annuelle s'élève donc à 1 579.50 €. Le conseil municipal approuve ce montant.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif de l'année 2024 établi par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Le conseil municipal décide également de fiscaliser la contribution à verser au SIEMLY (Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais) pour l'année 2026.

6) Ecole

Jouets de Noël

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 18 € par élève fréquentant l'école de Souzy pour l'achat des jouets de Noël. 24 élèves étant scolarisés cette année, la subvention s'élèvera à 432 euros.

Projet Cirque

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal une demande de subvention formulée par Madame la directrice de l'école de Souzy pour l'organisation d'ateliers de découverte du cirque pour l'ensemble des élèves de l'école, dans le cadre du projet annuel sur le thème du cirque. Les ateliers seront proposés par la compagnie LAM d'Aveize, à raison de trois heures par semaine, pendant six semaines, à compter du 24 février 2026. Les élèves seront répartis en trois groupes : petits,

moyens et grands. Le travail sera présenté à l'occasion de la Fête de Printemps de l'école le vendredi 3 avril 2026. Le coût global de l'intervention de la Compagnie LAM s'élève à 990 €. Afin de pouvoir réaliser ce projet, la directrice de l'école sollicite une aide financière de la commune. Monsieur le Maire propose de participer au financement à hauteur de 50%, soit 495 €. Accord unanime du conseil municipal.

7) Repas des séniors du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2024 et que ses compétences ont été intégralement reprises par la commune. Par conséquent, la commune organisera à partir de cette année le repas des séniors qui a lieu traditionnellement le jour du 11 novembre.

Monsieur le Maire rappelle aussi que le repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées à Souzy, ainsi qu'aux membres de la commission CCAS et du conseil municipal qui participent au service du repas et au rangement de la salle. Monsieur le Maire expose également que les personnes bénéficiaires du repas peuvent inviter d'autres personnes. Ces dernières doivent en revanche payer une participation. Il propose de fixer cette participation à 27 euros.

Le conseil municipal approuve le tarif du repas à 27€.

Le repas sera préparé par le chef Sébastien Charretier, de la Grange Concept à St Barthélémy Lestra. L'animation sera assurée par Chris Parigi.

8) Informations diverses

Monsieur le Maire fait part d'une demande du commerce du Petit Verdot, situé à côté de Guerpillon, qui souhaite proposer une vente de vin chaud les 24 et 31 décembre sur le petit parking du Camard.

Le conseil municipal est invité à participer à la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu dimanche 16 novembre à 10h30 au Monument aux Morts.

Le conseil municipal est informé :

- Des points abordés lors du dernier conseil communautaire du 21 octobre, avec notamment l'acquisition par l'entreprise SOLTA GROUP du bâtiment qu'elle occupe dans la ZA de Bellevue et de la mise en place de quotas de passages annuels à la déchetterie (maximum 30 passages pour les particuliers, au-delà cela sera payant)
- Des demandes d'urbanisme instruites durant le 3^e trimestre 2025

9) Questions diverses

Cyrille Pupier fait part de l'installation de l'antenne de télérelève pour les compteurs d'eau.

Fin de séance : 22h45.

Prochaine réunion : jeudi 11 décembre 2025 à 20h

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet
Le 4 novembre 2025

Calendrier des manifestations

- **Concours de belote** organisé par Souzy en Famille – dimanche 30 novembre à 14h – salle polyvalente
- **Téléthon** organisé par le Foyer Rural et la commission CCAS – samedi 6 décembre – salle polyvalente
- **Théâtre** organisé par la FNACA et la troupe EPHEMERE – samedi 13 décembre à 18h – salle polyvalente
- **Arbre de Noël de l'école** organisé par l'Amicale Laïque Manienne – vendredi 19 décembre – salle polyvalente
- **Tournoi de Tennis de Table** organisé par le Foyer Rural section tennis de table – samedi 20 décembre – salle polyvalente et salle des sports
- **Cérémonie des vœux du maire** organisée par la municipalité – samedi 17 janvier à 18h – salle polyvalente
- **Matinée Boudin** organisée par l'Amicale Laïque Manienne – dimanche 18 janvier – halle municipale

Informations municipales

Permanence du Bus France Service

Le bus France Service stationnera sur notre commune le mardi 16 décembre de 9h à 11h, sur le parking de la salle polyvalente. De nombreuses démarches administratives sont accessibles via les Maisons et le Bus France Service : retraite, impôt, logement, droit, santé, papiers d'identité, emploi....

Compteurs d'eau connectés

SUEZ ou son délégué a lancé la campagne de mise en service des compteurs connectés sur notre commune. Il est nécessaire de faciliter l'accès au compteur : dégager et nettoyer les abords du compteur, enlever les objets encombrants, extraire l'isolant après la période hivernale, tailler les haies ou arbustes qui pourraient gêner l'ouverture du regard, etc...

Si votre compteur est accessible, les agents de SUEZ interviendront spontanément y compris en votre absence (portail de clôture non fermé à clé, regard compteur situé à l'extérieur). Dans le cas contraire, nous vous invitons à contacter SUEZ afin de convenir d'un rendez-vous.

Pour tout renseignement complémentaire, ou prise de rendez-vous, vous pouvez appeler le n° Cristal au : 0977.408.408
Accueil local clientèle : SUEZ Eau France au 315 Rue des Frênes – Za du Plomb 69590 POMEYS

Nous vous remercions par avance pour le bon accueil réservé aux agents de Suez.

Travaux rue de l'école

La 1re tranche des travaux d'aménagement de la rue de l'école a démarré le lundi 27 octobre. La rue est fermée à la circulation. Une déviation par la Montée du Bourg avec instauration temporaire d'un double sens et d'un alternat par feux tricolores est mise en place. La fin des travaux est prévue pour mi-décembre.

Recensement citoyen

Chaque jeune dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Comment se faire recenser ? Il suffit de se rendre en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents. La démarche doit être faite au plus tard 3 mois après la date anniversaire des 16 ans.

Forum de la transmission agricole

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais organise, pour les agriculteurs ou les porteurs de projet, un forum de la transmission agricole le mercredi 17 décembre de 9h30 à 14h à la salle Est-Ouest de Ste Foy l'Argentière. Durant ce forum, vous pourrez récolter des informations, faire des échanges et des rencontres avec les partenaires de l'installation et de la transmission agricole.

Radio Modul a fêté ses 10 ans !

Samedi 25 octobre, l'impassée de l'église était bien animée. En effet, Radio Modul avait convié ses auditeurs pour une journée portes ouvertes à l'occasion des 10 ans de la Radio. C'était l'occasion de découvrir les coulisses de la radio qui parle des Monts du Lyonnais.

Radio Modul propose une programmation variée, allant des dernières actualités locales aux bons plans de la région, en passant par la musique pop et la variété française. Elle occupe les locaux de l'ancienne mairie de Souzy depuis ses débuts.

Pour l'écouter, télécharger l'application Radio Modul ou sur la FM 98.7.



Elections municipales : Inscription sur les listes électorales

Pour voter aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026, vous devez faire votre inscription :

- Avant le 4 février 2026 inclus pour les inscriptions en ligne (sur le site www.service-public.gouv.fr).
- Avant le 6 février 2026 inclus pour les inscriptions en mairie.

Les pièces justificatives à fournir sont : une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

SYTRAL - Grande Enquête Mobilité

Une grande enquête d'utilité publique est en cours sur notre territoire.

Pilotée par SYTRAL Mobilités, en partenariat avec une vingtaine d'acteurs publics, elle se déroulera jusqu'en avril 2026, dans 564 communes des territoires lyonnais, des départements de l'Ain et de l'Isère. L'objectif : comprendre vos déplacements quotidiens pour mieux répondre à vos besoins.

Pour nous permettre de récolter suffisamment d'indices et de disposer d'un échantillon représentatif, 30 000 personnes ont été tirées au sort. Si vous en faites partie, vous serez contactés par SMS ou par courrier, pour un entretien téléphonique avec l'un de nos 200 enquêteurs accrédités, dans les prochaines semaines. Merci de leur réservier le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle. Plus nous aurons d'informations, plus les résultats seront pertinents pour imaginer des solutions efficaces pour vous faciliter la vie.

+ d'indices sur sytral-mobilites.fr/fr/enquete-mobilite.html



Influenza aviaire

Communiqué de la Préfecture du Rhône :

Un arrêté de la ministre de l'Agriculture publié le 21 octobre 2025 au Journal Officiel élève le niveau de risque pour l'influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire), de modéré à élevé sur l'ensemble du territoire français métropolitain. Ce changement de niveau entraîne la mise à l'abri de tous les oiseaux d'élevage et de basse-cour, quelle que soit la commune. Cette mise à l'abri des volailles est justifiée pour réduire ou supprimer l'interface entre les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques.

Dispositif « Tracas du Net »

Accompagnement numérique gratuit et sans rendez-vous

Depuis septembre 2025, des permanences numériques sont proposées sans rendez-vous à destination de toute personne rencontrant des difficultés avec les usages numériques du quotidien (messagerie, gestion de fichiers, navigation Internet, ...). Ces permanences ont lieu :

- À Saint-Laurent-de-Chamousset : le jeudi après-midi, de 13h30 à 16h30, 144 avenue des 4 Cantons, aux Ateliers Numériques
- À Saint-Symphorien-sur-Coise : le mercredi matin, de 9h à 12h, à la Maison des Services – 57 rue des Tanneries

Projet « Téléphone Portable »

Ateliers gratuits sur inscription pour gagner en autonomie numérique

Depuis septembre 2025, des ateliers pratiques et pédagogiques sont proposés aux usagers des Maisons France Services afin de les aider à gagner en autonomie dans l'utilisation de leur téléphone portable. Ces ateliers visent à lutter contre l'isolement. Les inscriptions aux ateliers « Téléphone portable » s'effectuent directement auprès des Maisons France Services ou du bus France Services. Les ateliers ont lieu à St Laurent de Chamousset et St Symphorien sur Coise, les jeudis matins, deux fois par mois.

Renseignements complémentaires au 04.74.26.50.78.

Repas du CCAS

Mardi 11 novembre, la commission CCAS avait invité les maniens âgés de 70 ans et plus à un repas convivial. 57 ont répondu à l'invitation, auxquels se sont joints les conjoints qui n'ont pas encore 70 ans, ainsi que les membres du CCAS et du conseil municipal. Ainsi 84 personnes ont dégusté le repas préparé par le chef Sébastien Charretier, de la Grange Concept à St Barthélémy Lestra. Opéra de saumon et crevettes avec dôme d'avocat sur sablé maïs, veau confit de 12 heures, gratin de pommes de terres aux cèpes accompagné d'un petit chausson à la fondue de poireau, fromage et chou craquelin ont éveillé les papilles des convives. Le chanteur local Chris Parigi a assuré l'animation de cette journée festive. Un beau moment de partage pour nos aînés.



Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre a eu lieu cette année le dimanche 16 novembre. Habituellement, elle a lieu le jour 11 novembre, à une heure assez matinale, à 9h30. Afin d'attirer les familles et habitants à ce moment de recueillement, la municipalité a décidé pour cette année de décaler la commémoration au dimanche suivant. Les personnes présentes ont écouté le message de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants. S'en est suivi le dépôt de gerbe par la jeune Laura Gerin et la prestation musicale des Sans Soucis. Puis, Monsieur le Maire a convié les participants au verre de l'amitié, qui s'est tenu dans la salle du conseil municipal.



Signature Partenariat territorial

Ce lundi 24 novembre, le Président du Département, Christophe Guilloteau, avait invité les maires des secteurs Nord et Ouest du Département à Saint-Forgeux, pour la traditionnelle cérémonie de signature des conventions, marquant l'attribution des subventions dans le cadre du Partenariat Territorial 2025.

La commune de Souzy a ainsi bénéficié d'une subvention de 30 000 € pour la tranche ferme des travaux d'aménagement de la rue de l'école. Monsieur Guy Saulnier, maire de la commune, était présent pour ce moment solennel.



Guy Saulnier, maire, entouré de M. Morgan Griffon et Mme Catherine Lotte, conseillers départementaux du canton de l'Arbresle.

Crédit Photo © CD69

Information Service Public de Rénovation de l'Habitat



Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat : un accompagnement gratuit pour un logement plus confortable, économique et adapté

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat est en place sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Il est situé au Parc Éco Habitat, à Saint-Symphorien-sur-Coise. Un nouvel accueil a été construit cette année pour vous offrir un service public plus confortable et plus convivial. Venez nous rencontrer !

Ce service gratuit, neutre et indépendant vous accueille, vous informe, vous conseille et vous accompagne dans tous vos projets liés à l'amélioration de votre logement, et ceci sans aucun engagement de votre part.

Que vous soyez propriétaire occupant, bailleur, locataire ou en copropriété, et quel que soit votre niveau de revenus, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour :

- **des travaux de rénovation énergétique** (isolation, chauffage, fenêtres, ventilation, solaire, etc.). En 2025, le dispositif MaPrimeRénov' a connu de nombreuses évolutions. Au-delà de l'information sur les aides actuellement mobilisables, nous pouvons vous guider dans le choix des travaux à entreprendre, des matériaux adaptés à la rénovation de votre logement et nous pouvons vous orienter vers des artisans locaux. Les primes énergies (CEE) et des aides locales sont toujours mobilisables quels que soient vos revenus.
- **l'adaptation du logement** afin de rester vivre chez soi le plus longtemps possible, dans un habitat sûr et confortable
- **la mise en place d'éco-gestes pour réaliser des économies d'énergie** et reprendre en main les consommations au sein de votre logement

Des rendez-vous avec des conseillers sont possibles au Parc Éco Habitat à Saint-Symphorien-sur-Coise, à la Maison France Services à Saint-Laurent-de-Chamousset, ou directement à domicile.

Parc Éco Habitat - 293 Chaussée Beauvoir, 69590 St-Symphorien-sur-Coise - **04 72 66 14 30** - parc-ecohabitat@cc-mdl.fr

Accueil téléphonique

- Lundi : 8h30-12h30 et 14h-17h30
- Mardi : 8h30-12h
- Mercredi : 8h30-11h30
- Jeudi : 8h30-12h
- Vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30

Ouverture au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Information déchets – CCMDL

Redevance Ordures ménagères

Pour permettre un calcul correspondant à la situation réelle de votre foyer, pensez à déclarer tout changement de situation : déménagement, évolution de la composition du foyer (naissance, décès, séparation, garde alternée, entrée en EHPAD...), changement de coordonnées bancaires...

Ce changement doit être déclaré via le Portail déchets avant le 31 mars 2026. La fourniture de justificatifs sera obligatoire pour permettre l'instruction de ces demandes par le service déchets de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Vous rencontrez une difficulté lors de l'utilisation du Portail déchets ? Rendez-vous sur la chaîne Youtube de la CCMDL pour consulter 9 tutoriels vidéo, ou en Maisons France services pour vous aider à utiliser votre espace personnel.

Pour étaler le règlement de cette redevance, pensez au prélèvement qui permet un paiement en 4 fois.

Le Service Gestion des déchets reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous. Par téléphone au 07 60 45 32 18 du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-16h ou par mail : redevance-dechets@cc-mdl.fr

Changement des règles d'accès en déchèterie

Face aux usages professionnels abusifs constatés sur certains comptes particuliers, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais met en place au 1er janvier 2026 un quota de passages pour les particuliers sur les déchèteries.

Le quota annuel sera de 30 passages par an pour chaque badge. Pour information, aujourd'hui moins de 3 % des usagers des déchèteries effectuent plus de 30 passages par an.

Pour les situations exceptionnelles (construction, rénovation, déménagements ou gestion du décès d'un proche) un système de dérogation pourra être activé sur simple demande et présentation de justificatif sur le portail déchets ou auprès du service déchets. Après validation de la demande, le système de comptabilisation des passages sera désactivé sur une période donnée.

Par ailleurs, **le protocole de prise en charge des déchets amiante évolue également au 1er janvier 2026.** Les particuliers souhaitant déposer ces déchets devront au préalable les avoir emballés et étiquetés. Du matériel d'emballage et d'étiquetage est à disposition des habitants sur chacun des sites de Montrottier et Saint-Martin-en-Haut.



La CCMDL soutient le compostage et la valorisation des biodéchets

Depuis 2017, afin de maximiser le tri à la source, **la CCMDL aide à l'achat d'un composteur par foyer**, dans la limite de 60€ et sous conditions. En deux ans, ce sont 250 foyers des Monts du Lyonnais qui ont bénéficié de ce soutien.

Comment obtenir cette aide financière ?

Faites votre demande par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr

À réception de notre validation, envoyez la facture, la copie de votre dernière redevance ordures ménagères ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois et votre RIB.

Les bonnes pratiques du sac jaune

Depuis 2022 dans les Monts du Lyonnais, les sacs et bacs jaunes collectent tous les papiers et les emballages ménagers tels que les bouteilles en plastique, barquettes alimentaires, briques, journaux, pots de yaourt, papiers divers, papiers cadeaux, tubes de dentifrice, canettes, boîtes de conserve, cartons de pizza... la liste est longue !

Grâce à ce dispositif, plus de 3 000 tonnes de matériaux recyclables comme l'acier, l'aluminium, le plastique, le papier, le carton ou le verre ont été triées et revalorisées en 2023.

Mais attention, tout ne doit pas finir dans le bac jaune !

En effet, 20 % des déchets collectés en 2024 n'auraient pas dû se trouver dans les sacs jaunes et constituent des erreurs de tri. Cela représente plus de 10 kg par habitant et par an.

Par exemple, le verre, le textile et les déchets verts se retrouvent trop souvent dans les bacs jaunes alors que ces matériaux disposent de filières spécifiques pour être valorisés. Vous hésitez ? Consultez le guide du tri de la CCMDL, ou le site Internet "CITEO guide du tri".

Zoom sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service obligatoire existant depuis 2006 sur tout le territoire français. Sur votre commune, il est assuré par le SIMA Coise.

Les vérifications de bon fonctionnement

Composé de 4 techniciens, une secrétaire (temps partiel) et une Directrice (temps partiel), il a pour mission obligatoire de contrôler périodiquement (tous les 7 ans) tous les bâtiments qui produisent des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Ce contrôle a pour objet de vérifier l'existence d'un dispositif d'assainissement non collectif complet, entretenu et ne générant aucune nuisance. Ainsi, en 2024 ce sont 664 installations qui ont eu une vérification de bon fonctionnement sur notre périmètre d'intervention (79 communes). Les résultats sont les suivants :

L'entretien des systèmes : Un dispositif bien entretenu est un dispositif qui dure dans le temps

Votre système nécessite un entretien régulier : nettoyage annuel du préfiltre, écrémage régulier du bac à graisse, vidange de la fosse, faucardage des roseaux ou, pour les ouvrages plus complexes, nettoyage de l'auget, de la pompe, des regards, du média filtrant. De même, un contrôle annuel visuel de tous les ouvrages permet de prévenir des dysfonctionnements.

Un contrat d'entretien est vivement conseillé pour les ouvrages agréés (se référer au guide du fabricant).

Les projets de travaux

Le SPANC a également pour mission de valider tout projet d'assainissement autonome pour du neuf ou de la réhabilitation. Il doit valider par écrit ce projet (déclaration ANC à compléter par le propriétaire demandeur) avant tout travaux. Et le SPANC doit également contrôler les travaux sur chantier AVANT remblaiement. Sur notre territoire, en 2024 ce sont 253 chantiers qui ont été réalisés, et 241 projets qui ont été validés.

Ces 3 contrôles génèrent un rapport envoyé à l'usager (copie en mairie) avec un avis qui peut être favorable ou défavorable. Chaque rapport déclenche une redevance ainsi que des obligations ou préconisations à respecter.

Les transactions immobilières

Depuis 2011, pour toute vente d'une maison non raccordée aux égouts, le notaire réclame également un contrôle du SPANC de moins de 3 ans. Si les conclusions sont défavorables, l'acquéreur aura 1 an pour se mettre en conformité à partir de la date de vente. 169 diagnostics préalables à une vente ont été réalisés en 2024 sur le territoire.

Les vidanges

Le SPANC a également contractualisé un marché public pour ouvrir l'accès aux usagers du territoire à des vidanges à des prix très compétitifs.

Des pénalités en cas de non-conformité

Depuis 2021, les élus du SIMA Coise ont décidé de renforcer le suivi des travaux obligatoires. Ainsi, lorsque les délais de réalisation ne sont pas respectés, une mise en demeure est adressée à l'usager. En l'absence de mise en conformité, une pénalité annuelle est désormais appliquée.

Cette mesure vise à :

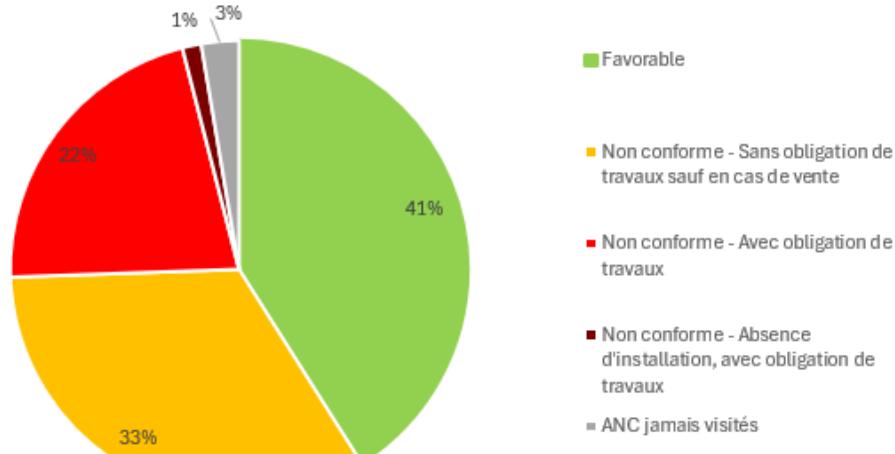
- Garantir l'équité entre les usagers ayant déjà investi dans un dispositif conforme,
- Encourager la réalisation des travaux, dans un objectif commun de préservation de la santé publique et de l'environnement.

Conseils et contact

Le SPANC est aussi présent pour tout conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

SPANC du SIMA Coise - 1 Passage du Cloître 42 330 St Galmier - 04 77 94 49 61- spanc@sima-coise.fr - www.sima-coise.fr

Etat des ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2024



FNACA

Représentation théâtrale

En cette année de commémoration du 80^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, l'Association la FNACA Ste Foy-St Genis-Souzy et la troupe Ephémère vous proposent une représentation théâtrale, le
samedi 13 décembre 2025
à 18h00
à la salle des fêtes de Souzy.

Afin d'accueillir un public nombreux, il n'y a pas de droit d'entrée et une sortie au chapeau sera proposée.
Attention pas de réservation !

Une pièce moderne traitant des sujets actuels pendant une période trouble de la France mélangeant émotions et rires.

Voici le synopsis : 1942, un Zazou... blessé et obligé de fuir, trouve refuge dans un hôpital abandonné où survit un handicapé moteur de naissance, devenu membre actif d'un réseau de résistants. Rejoint par une fermière adoratrice de Pétain et Lise essayant de survivre grâce au marché noir. Ces 4 personnages n'étaient pas faits pour se rencontrer... Mais la guerre est passée par là !

Renseignements : Franck Bissardon (06.71.46.94.83).



Club Jeunesse d'Automne

Une fin d'année gourmande

Le Club Jeunesse d'automne s'est réuni jeudi 20 novembre pour son traditionnel repas d'automne, qui a eu lieu cette année au restaurant Beauséjour de Villechenève.

Le prochain rendez-vous festif aura lieu mercredi 17 décembre pour la bûche de Noël.

Les activités reprendront le mercredi 7 janvier 2026 avec la galette des rois.



Ecole de Souzy

Des activités variées en ce début d'année

Mardi 30 septembre, une action a été organisée dans le cadre de **la journée du sport à l'école**. Le matin, les élèves ont participé à différents jeux et ateliers d'EPS au gymnase. Les enseignantes ont fait des équipes constituées de tous les niveaux afin que tous les élèves soient mélangés et qu'il y ait une collaboration entre les élèves de tous les âges.

Puis vendredi 6 octobre, **les élèves de l'école ont participé à "Nettoyons la nature"**. Il s'agit d'une action qui consiste à ramasser les déchets dans le village. Les élèves de maternelle et CP sont allés nettoyer le parc vers la mairie, tandis que les CE/CM se sont rendus au city stade.



Le jeudi 16 octobre, tous les élèves de l'école sont allés au cinéma Paradiso de St-Martin-en-Haut **dans le cadre du festival Fine & Cinou**. Les élèves de maternelle CP ont vu le film "La princesse et le Rossignol", tandis que les élèves de CE/CM ont visionné le film "Mary Anning".

A la veille des vacances de la Toussaint, vendredi 17 octobre, toute l'école est allée faire **une balade d'automne**, lors de laquelle les enfants ont pu observer la nature avec ses changements dus à l'automne, et ramasser des éléments afin de les réinvestir dans du land-art (art plastique avec des objets de la nature).



Souzy en Famille

Retour en images sur la sortie à Peaugres

Samedi 8 novembre, l'association Souzy en Famille proposait une sortie familiale au safari de Peaugres avec le Festival des Lumières rouges.

Grâce à une météo agréable, les 80 participants ont passé une magnifique journée à observer les animaux du parc. Le Festival des Lumières Rouges a illuminé les yeux des petits et des grands.



Festival des lumières Rouges ➔



⬅ La famille Volay,
4 générations à Peaugres

Foyer Rural – Tennis de Table

Bientôt le tournoi annuel !

Résultats Compétition adulte

Équipe 1 (Départementale 1) : Notre équipe fanion fait un parcours sans faute et est actuellement coleader invaincue de sa poule. L'objectif de remonter au plus vite au plus haut niveau départemental est toujours d'actualité

Équipe 2 (en Départementale 1) : Notre équipe 2 est, elle en difficulté dans sa poule et va devoir remporter les prochains matchs pour éviter une désillusion.

Équipe 3 (en Départementale 3) : une équipe qui navigue en milieu de tableau, avec de nombreux joueurs qui confirment le potentiel observé l'an passé.

Match amical : Samedi 8 novembre avait lieu le traditionnel match amical entre les équipes des clubs de Pomeys et de Souzy, lieu de rencontre cette année : Souzy.

Cette rencontre s'est donc déroulée, comme d'habitude dans une cordiale ambiance avec des résultats qui ont tournés en faveur de nos pongistes :

- Match 1: Souzy 1 - Pomeys 1: match nul 9 à 9
- Match 2 : Souzy 2 - Pomeys 2 : victoire 15 à 2
- Match 3 : Souzy 3 - Pomeys 3: match nul 11 à 7



Les participants au match amical

**Notre club organisera son
30ème tournoi annuel de tennis de table,
ouvert à tous
le samedi 20 décembre.**

Ce tournoi est ouvert à tous, licenciés ou non.

4 tableaux seront proposés :

- **Tableau toutes série** (sans point d'handicap)
- **Tableau handicap** (avec point d'handicap)
- **Tableau non licenciés/classés -700 points** (tableau réservé aux joueurs non licenciés en club ou avec un petit classement)
- **Tableau jeune** (réservé aux joueurs de moins de 16 ans)

FR SOUZY

organise son
30^{ème} Tournoi
de Tennis de Table

Tableau Handicap (ouvert à tous)	: 7 €
Tableau Toutes Séries	: 5 €
Tableau Non Licenciés / Classés < 700 pts	: 7 €
Tableau Jeunes	: 5 €

2 tableaux maximum

Inscriptions sur place à 13h30

Début du tournoi à 14h00

Pré-inscription recommandée



Samedi 20 Décembre 2025

Salle des Sports de Souzy



Suivi des tableaux sur www.frsouzy.com



SOUZY

**SAMEDI 06 DÉCEMBRE 2025
SALLE POLYVALENTE**



10h-13h Restauration : entrée + dessert + café +saucisson/pommes de terre ou tripes 12€
(pensez à vos récipients si vous ne mangez pas sur place).

13h30 randonnées solidaires : départ unique pour 5 ou 10 km : 5€
(part de tarte offerte à l'arrivée)

Forfait à 15€ : repas + randonnée

Venez nombreux pour partager un moment convivial et solidaire !

"À Souzy, la solidarité prend tout son sens lors du téléthon, où les habitants se mobilisent avec cœur pour soutenir la recherche et les familles touchées par les maladies rares."

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

FLASH-THON DON

POUR FAIRE UN DON EN LIGNE POUR LE TÉLÉTHON

- Avec votre smartphone
- Flashez le code QR-dessous
- Sinon, vous êtes sur la page de collecte pour faire votre don : [ici](#)



Si vous ne pouvez pas flashez le code QR dessous sur la page de collecte

<https://mapage.telethon.fr/animation/telethon-a-Souzy>

Flashez le QR code et faites un don en ligne au nom de SOUZY.

ANIMATION PING-PONG

14h- 16h

Initiation ou match venez nombreux



*Mon TELETHON
Près de chez moi*